

d'Île-de-France

communauté de communes

PLAN D'ORGANISATION **SPÉCIAL COVID 19**

PORT DU MASQUE

→ Le port du masque est obligatoire de la caisse (file d'attente) jusqu'au vestiaires. Cependant il n'est pas obligatoire sur les plages et le solarium.

ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT

- → Les enfants de moins de 11 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte. (18 ans minimum).
- → Aucun enfant de moins de 11 ans ne pourra venir seul à la piscine.
- → Mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique et de plexiglass à la caisse, aux vestiaires et à la buvette.
- → Agent d'entretien Spécial COVID-19 chargé de désinfecter après chaque client les zones à risques. (vestiaires, cabines, douches, toilettes, urinoirs, boutons poussoir, poignées de portes).

CAISSE

- → Abaissement de la FMI à 178 personnes au lieu de 300. (1 personne pour 4m²).
- → Agent de sécurité pour gérer les flux de personnes à l'entrée et pouvoir de police dans tout l'établissement.
- Entrée obligatoire coté caisse et sortie obligatoire par le portail des scolaires.
- → 1 seule personne à la caisse. Attente des autres clients sur le trottoir à la fois coté pompiers et coté route de Gallardon en respectant la distance de sécurité (1m).

VESTIAIRES & BUVETTE

- → Entrée obligatoire par le vestiaire Femme pour tous (hommes et femmes confondus).
- → Sortie obligatoire par le vestiaire Homme pour tous (hommes et femmes confondus).
- → 2 personnes maximum dans les vestiaires à l'entrée ainsi qu'à la sortie.
- → 1 seule personne à la buvette, attente des autres clients sur le solarium en respectant la distance de sécurité (1m).

À L'INTÉRIEUR DU BASSIN

- → Seuls les MNS toucheront le matériel de sécurité (ceintures et brassards), les clients ne pourront pas se servir eux-mêmes.
- → Pas de prêt de maillots de bain ni de lunettes de natation, ni de ballons gonflables, ni de planches, ni de frites, ni de pull boys.
- → Les nageurs devront utiliser leur propre matériel.
- → Tous les ballons seront interdits ainsi que tous les objets susceptibles d'être contaminés et contaminants.
- → Le port du bonnet sera recommandé mais pas obligatoire.
- → Les transats seront réservés en priorité aux personnes âgées de + de 65 ans ainsi qu'aux femmes enceintes.

Stéphane LEMOINE

Le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France